

faute.—R. Je ne suis pas dans l'embarras. Je vous dis la vérité, je vous dis ce que je sais.

Q. Voici un dépôt de \$5,900.—R. Je vais vous expliquer cela.

Q. Il n'est pas nécessaire de conter une longue histoire, une simple explication va suffire; c'est le 20 mars 1923?—R. J'ai vendu une maison sur la rue Saint-Hubert et c'est le profit que j'ai réalisé sur cette maison, et quelques jours plus tard il y a un chèque de \$5,500 dans le Rock Montbriand.

Le président:

Q. Pour payer l'hypothèque?—R. Non, pour l'achat d'une autre maison, le 8 mai 1923.

M. St-Père:

Q. Vous connaissez d'autres gens qui se sont sacrifiés pour leur famille? C'est l'apanage des meilleures familles, n'est-ce pas?—R. Oui.

L'hon. M. Stevens:

Q. Voulez-vous nous dire la raison de ces transactions avec Brien?—R. Parce que j'avais besoin d'argent. Je connaissais M. Brien depuis 20 ans et j'avais toujours constaté qu'il était un bon garçon. J'ai commencé à emprunter de l'argent de M. Brien, depuis 15 ans peut-être, je ne me le rappelle pas exactement, mais je lui ai toujours remboursé ce qu'il me prêtait. Vous devez voir au moins quinze ou vingt chèques à l'ordre de M. Brien. C'était pour payer ce que j'avais emprunté de lui.

L'hon. M. Bennett:

Q. Il y avait un billet de \$200 que vous avez acquitté?—R. Je ne me le rappelle plus.

L'hon. M. Stevens:

Q. Vous ne nous avez pas dit cela l'autre jour?—R. Si on me l'a demandé, je l'ai dit.

Q. On vous l'a demandé. De plus, Brien vendait des liqueurs clandestinement?—R. Je ne savais pas ce que faisait M. Brien.

Q. Alors qu'il relevait de votre direction et de votre autorité?—R. Il s'acquittait très bien de son travail.

Q. Je constate qu'il a été absent 103 jours au cours d'une année?—R. Il était malade. Il y a un certificat de médecin. Je ne sais pas pendant combien de temps, ou pendant combien de jours il a été malade, mais je sais qu'il a été gravement malade. Je ne puis me rappeler tout ce qui s'est passé il y a trois, quatre ou cinq ans.

Le président:

Q. Cela se passait en 1919?—R. Je sais qu'il a été bien malade.

Q. Il y a sept ans?—R. Oui, et il a été bien malade.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à ce témoin, monsieur Calder?

M. CALDER, C.R.: Non, monsieur le Président, je ne le crois pas.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez vous retirer, monsieur Giroux, vous êtes libre.

Le témoin est congédié.

Le Comité s'ajourne jusqu'au mardi, 27 avril 1926, à 10.30 heures du matin.